

## **Rexel**

Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2011  
Dix-neuvième résolution

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture  
d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des  
mandataires sociaux et des membres du personnel salarié**

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
1, cours Valmy  
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Rexel**

Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2011  
Dix-neuvième résolution

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié tant de la société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Le nombre d'actions à souscrire ou à acheter auxquelles donneraient droit les options consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 2,5% du capital social apprécié au jour de la décision d'attribution du directoire. Ce plafond (i) s'imputerait sur le plafond global fixé à la vingt-deuxième résolution de l'assemblée générale du 20 mai 2010 et (ii) serait commun aux dix-huitième et dix-neuvième résolutions.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport de votre directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris-La Défense, le 26 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H Chopin', with a long horizontal stroke extending to the right.

Hervé Chopin

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P Bourgeois', with a long horizontal stroke extending to the right.

Pierre Bourgeois